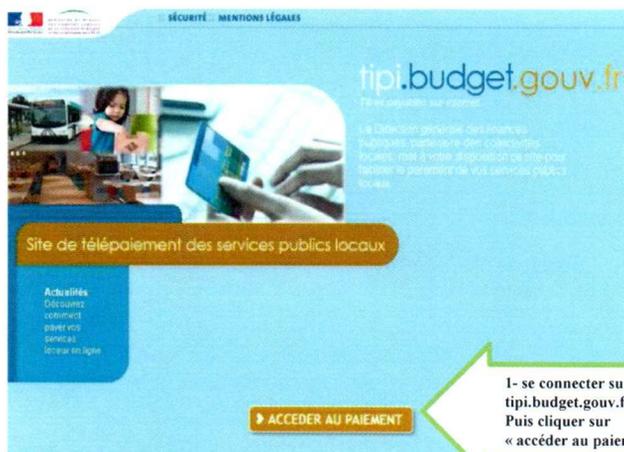


Un moyen de paiement sécurisé, simple et rapide pour régler vos avis de sommes à payer Service gratuit, disponible 24h/24 et 7j/7



1- se connecter sur tipi.budget.gouv.fr
Puis cliquer sur
« accéder au paiement »

TELEPAIEMENT

> Saisie de l'identifiant collectivité

IMPORTANT!

Saisir l'identifiant collectivité précisé sur votre avis des sommes à payer

IDENTIFIANT COLLECTIVITE

Veuillez renseigner l'identifiant collectivité :

Identifiant collectivité :

2- Indiquer l'identifiant de la collectivité

Confirmer

Annuler

TELEPAIEMENT

> Saisie de la référence de la dette

IMPORTANT!

Saisir la référence telle qu'elle apparaît sur votre avis des sommes à payer en respectant son format

REFERENCE DETTE

Veuillez renseigner la référence de la dette

Identifiant collectivité : 02158

Référence :

Confirmer

Annuler

3- Saisir la référence à payer et votre adresse électronique

TELEPAIEMENT

Choix type de carte

DETTE A PAYER

Collectivité : 02158
Référence de la dette : 2019-00000810-000001
Montant : 100,00 €

Choix du type de carte :



4- Choix du type de carte de paiement

Continuer

Annuler

Par Internet, à partir de la page de paiement de la DGFIP grâce au lien : www.tipi.budget.gouv.fr

Le paiement en ligne est entièrement **gratuit, souple et fiable**. Il se réalise en quelques « clics », 7 jours/7 et 24h/24, en toute sécurité et sans vous déplacer.

Pour effectuer votre paiement, vous devez vous munir du "TITRE EXECUTOIRE" que vous a adressé le Trésor Public. Sur ce document, vous trouverez toutes les informations nécessaires à l'identification de votre paiement (le point 4) des "modalités de paiement" en bas à gauche du titre de recettes.

- ✓ l'**identifiant collectivité** (028158) qui permet d'identifier la Commune de Gouvieux au bénéfice de laquelle vous effectuez votre règlement.
- ✓ la **référence** (suivant la forme **année – n° du titre – un chiffre**) qui permet d'identifier la facture que vous souhaitez régler.

Lors de votre règlement, vous devrez obligatoirement fournir une **adresse de courrier électronique** valide, à laquelle vous sera transmis un ticket vous confirmant la prise en compte de votre paiement à l'issue de celui-ci.

NB : Le montant à payer doit être réglé en totalité. Vous ne pouvez pas payer sur ce site un montant partiel.